



- 1) **Objet**
- 2) **Vocabulaire et Abréviations**
- 3) **Modalités de réexamen**
- 4) **Documents en amont**
- 5) **Description de la procédure**
- 6) **Enregistrements**

**Domaine d'application:**

La procédure est appliquée aux organismes de l'évaluation de la conformité.

**Responsable de l'application:**

Les chefs de départements sont responsables de l'application de cette procédure.

**Modifications:**

L'évolution de la procédure **Rév 01** Porte sur l'harmonisation selon la PRO 01 et suppression des dates de version des normes.

**Etabli le : 11-02-23**

**Par : Chefs départements  
techniques**

**Visa :**

**Vérifié le : 12-02-23**

**Par : Responsable Qualité**

**Visa :**

**Approuvé le : 12-02-23**

**Par : Directeur Général**

**Visa :**



## 1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les modalités de traitement des récusations des OEC accrédités ou candidat à l'accréditation par ALGERAC.

## 2. Vocabulaire et Abréviations

**Récusation** : Action permettant aux OEC accrédités ou candidat à l'accréditation de rejeter la nomination d'un évaluateur ou expert.

L'Organisme de l'évaluation de la conformité a le droit de récuser la nomination de l'équipe (Max 2 fois)

**Conflit d'intérêt relatif à l'indépendance ou l'impartialité** : Il peut y avoir conflit d'intérêt dans le cas où l'évaluateur pressenti a déjà travaillé dans l'organisme, il est son premier concurrent ou bien il a eu un différend avec cet organisme ou bien a eu des prestations de consultance /accompagnement, avec l'OEC.

**OEC** : Organisme de l'Evaluation de la Conformité

**RQ** : Responsable qualité

**DG** : Directeur Général

**CD** : Chef département

**RA** : Responsable d'Accréditation

## 3. Modalités de réexamen

Le Responsable Qualité procède à la revue de cette procédure à chaque fois que cela est nécessaire.

## 4. Documents en amont

- ISO/CEI 17011, Evaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité ;
- Manuel qualité



### 5. Description de la procédure\*

Flux	Description	Responsabilité	Doc
	Réception de la demande de récusation sur la composition de l'équipe d'évaluateurs émanant d'un OEC	CD ou RA	Courrier
	Le chargé du dossier procède à la Vérification de la pertinence des arguments qui poussent le client à récuser	CD	Courrier
	L'argument est fondé que s'il s'agit pour des raisons de conflit d'intérêt (indépendance, impartialité) <u>conflit d'intérêt relatif à l'indépendance ou l'impartialité</u>		
	L'argument est fondé le responsable en charge du dossier, il propose au client une nouvelle équipe par le biais d'une fiche composition de l'équipe	CD Ou RA	FOR 26-
	Dans le cas contraire, on notifie le client que sa demande a été rejetée		
	Avis recevable par le client sur la nomination de la nouvelle équipe par le client. Réalisation de l'évaluation sur site.  Dans le cas contraire, ALGERAC notifie le client en lui proposant un évaluateur étranger et l'OEC prendra en charge les frais qui en découlent.	CD	Lettre de notification

### 6. Enregistrements

- Liste des évaluateurs (FOR 29)
- Fiche composition de l'équipe d'évaluation (FOR 26)